Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de la formation professionnelle, des actions de développement et de la coopération internationale des établissements** **Bureau des missions de développement et des exploitations des établissements** **Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS** **Suivi par :** VERGNES Gisèle **Tél : 01 49 55 53 05** **Fax : 01 49 55 50 68** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/FOPDAC/N2004-2017** **Date : 16 FEVRIER 2004**

Date de mise en application :

Annule et remplace :
Date limite de réponse : 15 avril 2004

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Madame et Messieurs les Directeurs
régionaux de l'agriculture et de la Forêt
et Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Nombre d'annexes : 2

Objet : opération « 1000 défis pour ma planète 2004 »

Bases juridiques :

Résumé : lancement de l'opération 1000 défis pour ma planète pour l'année scolaire 2004/2005

MOTS-CLES : 1000 défis pour ma planète, éducation à l'environnement

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) - Directions de l'agriculture et de la forêt (DAF) - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) - Services de la formation et du développement (SFD) - Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole	Pour information : - Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) - Inspection de l'Enseignement agricole - Unions nationales fédératives des établissements privés d'enseignement agricole

L'opération « mille défis pour ma planète » est reconduite pour l'année 2004.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans qui souhaitent agir en faveur de l'environnement en réalisant un projet. Un comité pilote, constitué des services de l'Etat, collectivités territoriales, associations et professionnels, suit ce dispositif dans chaque région. Un jury attribue le label « 1000 défis pour ma planète » et peut également accorder une aide financière.

Depuis sa création, l'enseignement agricole a largement participé à cette opération qui permet au jeunes d'appréhender les enjeux du développement durable et de s'engager dans des comportements et des actions ayant un impact précis sur leur territoire. Le dispositif s'inscrit totalement dans la stratégie nationale du développement durable (SNDD).

Pour permettre une meilleure programmation des « défis » et leur intégration dans les projets d'établissements, la commission formée des représentants de trois ministères concernés (Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable) a défini un nouveau calendrier. Vous le trouverez en pièce jointe, ainsi que le dossier de participation 2004.

ANNEXES :

Les dossiers et notices seront également disponibles sur le site :
www.environnement.gouv.fr rubrique «mille défis pour ma planète»

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Michel THIBIER